

Un choix éclairé



Âge visé

14-15 ans

Conception

Matteau, Michèle

Disciplines scolaires

Communication orale, Écriture, Français

Thème(s)

Éducation

Principes directeurs

Encourager la mobilisation, S'inscrire dans la francophonie contemporaine

Mot(s)-clé(s)

droit, écoles, système d'éducation, immersion, éducation en français

Introduction

En 1998, la francophonie ontarienne a acquis la gestion de ses propres conseils scolaire. Un grand pas a alors été franchi. Les francophones des autres provinces et territoires du Canada sont aussi maintenant responsables de leurs écoles. Mais, dans la population, certains points restent à clarifier.

Démarche

Bon nombre de parents francophones envoient leurs enfants aux écoles d'immersion française alors qu'ils seraient en droit, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de les inscrire dans une école francophone. Il peut y avoir à cela de multiples raisons, mais beaucoup de gens confondent encore ces deux types d'écoles.

En groupe-classe

Discutez des différences qui existent entre une école francophone et une école d'immersion, par rapport à leur clientèle, à leur programme, à leur mission et aux moyens utilisés pour remplir cette mission.

Il est important de faire ressortir le fait que la clientèle « théorique » de l'école d'immersion, c'est-à-dire des anglophones ne parlant pas français à leur arrivée à l'école, n'est pas toujours celle que l'on trouve en pratique dans les classes, et qu'il est vrai que dans certaines localités, la clientèle des deux types d'écoles peut se ressembler. Toutefois, insistez pour différencier les missions et les moyens employés pour remplir celles-ci: la mission générale de l'école d'immersion est de permettre à sa clientèle de communiquer en français; les moyens mis en œuvre pour ce faire diffèrent profondément de ceux de l'école française, cette dernière devant s'occuper non seulement de l'apprentissage du français, mais également de construction identitaire et de transmission de la culture francophone.

Il pourrait être pertinent aussi de souligner que le droit à l'éducation en français (à l'école francophone) se perd s'il n'est pas exercé: on est ayant droit aussi longtemps qu'on exerce ce droit, mais la génération suivante le perd si elle n'a pas été inscrite à l'école française.

Individuellement

Chaque élève résume la discussion en remplissant le document reproductible et en y ajoutant des exemples qui pourront lui servir pour l'exercice suivant.

En groupe-classe

Préparez un débat sur le sujet suivant:

Mon enfant apprendra le français aussi bien à l'école d'immersion qu'à l'école française: d'accord ou non.

Choisissez sept élèves. Trois d'entre eux joueront des parents francophones convaincus que leurs

enfants pourront apprendre le français aussi bien à l'école d'immersion qu'à l'école francophone; trois autres tenteront de les convaincre que les enfants apprennent bien autre chose que le français dans une école francophone. Le septième élève agira comme modérateur du débat.

Chaque élève choisi défend le point de vue du « personnage » qu'il représente. Les autres écoutent et prennent des notes. Vous pouvez répéter l'exercice avec d'autres élèves si vous jugez que le premier groupe n'a pas fait le tour de la question ou vous pouvez permettre une période de questions.

Individuellement

Dans une dissertation (texte d'opinion) d'au moins 500 mots, chaque élève explique ce qu'il a retenu de la discussion de classe et du débat et exprime ses propres idées sur le sujet.

Ces textes pourraient être mis sur le site de l'école, faire l'objet d'une publication interne, être envoyés au journal local pour publication, etc.

[Télécharger le document reproductible](#)